

Sale temps pour l'égalité des chances

DISCRIMINATION Contexte hostile pour Unia

- L'ancien Centre pour l'égalité des chances, Unia, qui fête ses 25 ans, évolue dans un environnement politique de plus en plus hostile.
- Derrière la remise en cause de cet organe interfédéral, ce sont les législations antidiscriminations qui sont directement visées.

Une montée en puissance des populismes en Europe, une N-VA qui domine la scène politique belge et appelle à sa suppression, une société plus polarisée et crispée sur la question de l'islam, une menace de régionalisation, un budget mis sous pression par la hausse du nombre de dossiers traités (+48 % en 2016 par rapport à 2015), un risque d'affaiblissement de l'indépendance de l'institution face au pouvoir exécutif : Unia, l'ancien Centre pour l'égalité des chances, aurait sans doute préféré célébrer cette année son 25^e anniversaire dans un contexte moins hostile...

Comment en est-on arrivé là ? La création d'Unia est historiquement liée au choc causé par le succès du Vlaams Blok à Anvers lors des élections communales de 1989. À l'époque, le parti d'extrême droite flamand obtient 17,7 % des votes dans la métropole. Le besoin d'une structure permanente de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité des chances et de l'intégration fait rapidement consensus. Le centre était né. Dès 1994, Unia bouscule l'agenda politique. Après avoir joué un rôle prépondérant dans la mise en place de l'Exécutif des musulmans de Belgique, le centre propose et met en grande partie en œuvre la vague de régularisation massive de 1999-2000 (70.000 personnes). En 2004, le centre frappe de nouveau fort : le Vlaams Blok est condamné pour racisme.

Tournant en 2008-2010

Le symbole est important : la liberté d'expression n'est pas sans limite. « L'avantage qu'on avait, c'était que l'institution était nouvelle et n'avait pas d'équivalent dans les autres pays européens », se souvient Jean Cornil, qui a codirigé le centre depuis sa création en 1993 et jusqu'en 2001. La loi qui a créé le centre tenait en quelques lignes. D'une certaine manière, on a expérimenté, on a essayé de faire tout ce qu'on pouvait pour lutter contre le racisme. On voyait ensuite si le monde politique l'acceptait ou pas. Organiser les élections des musulmans au sein de l'Exécutif comme en 1998, c'est un truc qu'on n'imaginerait plus aujourd'hui. »

Les deux premiers dirigeants d'Unia, Jean Cornil et Johan Leman, sont d'accord : le centre a toujours été confronté à une politique de régularisation restrictive et à l'hostilité d'une partie de la population sur les questions de racisme et d'immigration. Mais dans les années 90, l'indépendance du centre n'était contestée par aucun parti démocratique et celui-ci se trouvait sous la protection directe du Premier ministre de l'époque, Jean-Luc Dehaene (CVP). Mieux même : Unia était chargée de l'ordre du jour de conférences interministérielles consacrées à la politique des immigrés. Un pouvoir impensable aujourd'hui. « On recevait des coups et il y avait des

menaces, mais on savait qu'on était protégé par le Premier ministre », se souvient l'anthropologue Johan Leman, qui a dirigé le centre de 1993 à 2003. « Je ne me rappelle pas qu'un parti démocratique ait demandé la suppression du centre. C'est certain qu'avec la N-VA, il y a une difficulté en plus pour le centre », complète Jean Cornil.

« Diviser pour régner »

Nous y voilà. L'émergence du parti nationaliste flamand dans les années 2000 marque le début de la fragilisation de l'institution. Un puissant parti démocratique remet désormais en cause son existence même. Dès le début, les attaques sont violentes. « Le tournant, c'est 2008-2010. Le contexte pour travailler devient plus difficile. Mais je pense que ce n'était encore rien par rapport à aujourd'hui », explique le philosophe Edouard Delruelle, qui a codirigé le centre de 2007 à 2013. « Cela participe d'un mouvement généralisé qui est une remise en cause des législations antidiscriminations sur la base de l'idée que puisque les gens sont égaux en droits, ajouter de telles législations n'a aucun sens. On voit ça ailleurs en Europe avec la montée des populismes », ajoute Andrea Rea, docteur en sociologie à l'ULB.

Toujours dans les années 2000, on assiste à un effritement du front de l'antiracisme. Différentes communautés discriminées se recentrent davan-

tage sur leur propre combat. Le

centre se voit désormais reprocher de ne pas en faire assez, voire d'en faire davantage pour les autres. « On a une bonne collaboration avec le centre, mais on trouve qu'il n'en fait parfois pas assez », confirme Hajib El Hajjaji, du Collectif contre l'islamophobie en Belgique (CCIB). « Le centre fait un bon travail, mais il laisse parfois passer trop de choses sous motif de liberté d'expression », enchaîne Yohan Benizri, qui préside du Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB).

Libération de la parole

En 2013, le centre est « inter-fédéralisé » pour permettre aux entités fédérées, qui disposent désormais d'importantes compétences comme l'emploi ou le logement, de se mettre en conformité avec la législation européenne, qui impose un organisme de ce type. Avec le soutien de l'Open VLD, la N-VA obtient que le centre soit divisé en deux : Unia pour les questions liées à la discrimination et Myria pour celles des migrations. « C'était tout simplement diviser pour régner. À terme, on va sans doute vers un Unia flamand », fustige Edouard Delruelle. L'accord de coopération de 2013 permet en effet désormais aux entités fédérées de se retirer tous les trois ans du centre, moyennant six mois de préavis, afin de créer leur propre « Unia régional ». « Ce

qui m'inquiète beaucoup, c'est la disqualification de l'institution et de son travail. Il y a une tendance forte que l'on voit en Belgique, mais aussi ailleurs en Europe, qui consiste en une attitude plus autoritaire de la part du gouvernement. Cela tend en général à disqualifier les institutions ou du moins à les reprendre en main. Les deux vont de pair. Il ne s'agit pas juste d'Unia. Et à partir du moment où on disqualifie les institutions, on disqualifie aussi les législations qu'elles sont suppo-

sées mettre en œuvre », met en garde Andrea Rea.

Au sein des différents partis francophones, comme dans la majorité des partis flamands, tout le monde s'accorde sur l'importance d'Unia dans le dispositif de lutte contre les discriminations. « Leur travail est nécessaire », insiste la députée

fédérale Muriel Gerrens (Ecolo-Groen). « Unia est d'une importance fondamentale », confirment les députés Karine Lalieux (PS), Damien Thiéry

(MR) et Catherine Fonck (CDH). Même son de cloche du côté flamand. « Ils sont très utiles », estime la députée Els Van Hoof (CD&V). « Je trouve qu'Unia doit parfois améliorer son travail, mais je ne suis pas favorable à un Unia flamand », complète le député Dirk Janssens (Open VLD).

Reste qu'à côté de la N-VA, une certaine parole s'est libérée au sein d'une partie de l'Open VLD. « Si Unia ne change pas, elle n'aura plus le droit d'exister », a ainsi lâché, le 29 mars

dernier, le secrétaire d'Etat fédéral Philippe De Backer, dans *Joods Actueel*, reprochant au centre de ne pas s'occuper assez de l'antisémitisme. Des déclarations qui n'ont jamais fait l'objet du moindre recadrage.

Signe des temps également, tant le cabinet du Premier ministre, Charles Michel (MR), que la secrétaire en charge de l'Égalité des chances (et donc d'Unia), Zuhail Demir (N-VA), ont tout simplement refusé de répondre à nos questions. ■

FRANCIS CAPIAUX

le directeur « Nous avons fait l'objet d'une offensive de la N-VA »

ENTRETIEN

Patrick Charlier, le directeur d'Unia, répond aux critiques politiques à l'égard de son institution.

Vous êtes le directeur d'Unia. Vous faites depuis peu l'objet d'attaques politiques. Votre sentiment ?

C'était déjà le cas dans le passé, mais on l'oublie. Le premier directeur, Johan Leman, avait fait l'objet d'attaques extrêmement fortes. Mais il est clair qu'on a fait, l'année passée, l'objet de critiques, voire d'une offensive. On était visé et remis en cause. La secrétaire d'Etat Zuhail Demir (N-VA) a prêté serment un vendredi et, le samedi, sortait une interview dans laquelle elle nous tirait dessus au bazooka. Le même week-end, la ministre flamande de l'Égalité des chances, Liesbeth Homans (N-VA), nous critiquait aussi. Je crois que notre modèle interfédéral n'est pas le modèle de la N-VA. Elle veut une institution flamande. Ce n'est pas

illégitime, mais je trouve que cela compliquerait la vie des citoyens. Depuis lors, les relations avec le cabinet de M^{me} Demir se sont normalisées.

Pourquoi les chiffres de la discrimination restent-ils très élevés ?

En Belgique, on a de bonnes législations en matière de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité. On a par exemple beaucoup plus de critères de protection que ceux exigés par l'Union européenne. Ce qui est vrai, c'est que certaines lois peuvent encore être améliorées et que d'autres attendent depuis des arrêts royaux nécessaires à leur mise en œuvre. J'ajoute que la lutte contre les discriminations ne passe pas que par des dispositifs légaux. À côté de cela, il y a une responsabilité collective de la part des politiques sur l'absence des mesures de promotion. Le plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme, nous l'attendons depuis 2001.

En 25 ans, qu'est-ce qu'Unia a vraiment réussi et où a-t-elle échoué ?

Je pense notamment à la modification de la constitution pour la correctionnalisation des délits de presse à caractère raciste. L'article 150, qui a été modifié en 1998, était un des premiers combats du Centre à l'époque. Le délit de presse est aujourd'hui correctionnalisé, c'est-à-dire que ces infractions ne sont plus passibles de la cour d'assise, ce qui conduisait à une impunité de fait. Un élément important aussi, c'est la condamnation des trois ASBL du Vlaams Blok en 2004. Dans l'évaluation des lois, on a aussi traité plus de 10.000 dossiers en dix ans. J'en suis assez fier. Et puis enfin, on a développé un module de formation qui fonctionne très bien et que des enseignants en école supérieure et des entreprises ont repris dans leur programme. Concernant le point négatif, on n'est pas parvenu à mettre fin aux discriminations de manière sys-

témique. C'est quelque chose qui peut sérieusement nous interpeller. Si j'ai un regret, c'est de ne pas avoir vu avan-

cer les chiffres de manière significative. ■

**Propos recueillis par
F.C.**

HISTOIRE

Cinq dates pour l'égalité

1981. La loi visant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, dite Loi Moureaux, est promulguée.

1993. Après quatre ans de travail, le Commissariat royal à la politique des immigrés recommande de mettre sur pied une structure permanente de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité des chances et de l'intégration. Le Centre pour l'égalité des chances voit le jour.

1994. L'action du Centre permet de débloquent la question de la reconnaissance et de la représentation de l'islam.

2003. Le champ de compétence du Centre est élargi aux discriminations dites non raciales, autrement dit fondées sur le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions religieuses ou philosophiques ou encore une caractéristique physique.

2013. Le Centre devient une institution interfédérale de lutte contre les discriminations. Il est désormais compétent pour les matières des Régions et des Communautés. Les missions en matière d'analyse des migrations, de droits fondamentaux des étrangers et de traite des êtres humains sont confiées à une institution séparée et fédérale : Myria.

MISSIONS

Deux organismes

Myria est un organisme fédéral indépendant doté de trois missions légales : l'information des pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il est également la composante indépendante du mécanisme du rapporteur national sur la traite des êtres humains. Chaque année, Myria fait un état des lieux des données démographiques et de la situation des étrangers en termes de droits fondamentaux. L'organisme propose aussi des recommandations destinées aux pouvoirs publics.

Unia, ou centre interfédéral pour l'égalité des chances, est un service public indépendant, expert en politique d'égalité et de non-discrimination. Sa mission est de promouvoir l'égalité des chances et des droits pour l'ensemble des citoyens sur base des législations antidiscrimination et antiracisme. Il peut aussi agir en justice pour mettre fin à des discriminations ou faire condamner des propos racistes.

TEMOIGNAGE

« Je ne savais pas qu'Unia s'occupait aussi du handicap »

Unia, l'ancien Centre pour l'égalité des chances, a fait condamner en mars la commune d'Eghezée pour discrimination sur la base du handicap. « Unia a été incroyable pour moi et je ne les remercierai jamais assez ! Je ne sais pas comment j'aurais fait s'ils n'avaient pas été là pour moi. Ils n'ont pas fait qu'aller en justice pour défendre mes droits. Ils ont pris et prennent encore régulièrement de mes nouvelles par téléphone. Cela me fait beaucoup de bien sur le plan psychologique », s'exclame Françoise (prénom d'emprunt), dont l'actuel employeur, la commune d'Eghezée, vient d'être condamné à verser un dédommagement de 44.000 euros pour discrimination sur la base du handicap. L'entité wallonne a été ainsi condamnée par le tribunal du travail de Liège. En cause : son refus de prolonger des horaires adaptés considérés comme des aménagements rai-

sonnables pour cette fonctionnaire en situation de handicap. Durant six ans, cette mère de famille de 53 ans avait pu bénéficier de deux demi-journées pour pouvoir recevoir des soins spécifiques en raison d'une maladie neuromusculaire et de douleurs chroniques. La commune, qui a fait appel du jugement, avait récemment refusé de prolonger cet aménagement.

Généralement connu pour sa lutte contre les discriminations raciales, le centre est pourtant compétent pour un total de 17 critères. Parmi ceux-ci se trouvent notamment les convictions religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge et donc le handicap. Au grand bonheur de Françoise, qui n'était pas initialement au courant du soutien proposé par Unia. « C'est un médecin du travail qui m'en a parlé. Je ne savais pas qu'ils s'occupaient aussi des discriminations sur la base du handicap. »

F.C.